

Appel à projets «Inclusion numérique»

Fiche d'information avec règles et critères

Qu'est-ce que l'appel à projets «Inclusion numérique»?

Certaines personnes n'ont pas assez d'argent ou qui risquent de tomber dans la pauvreté. Cela concerne souvent:

- les personnes âgées
- les personnes qui viennent d'autres pays
- les personnes en situation de handicap

Elles ne peuvent pas acheter d'ordinateur ni se payer un cours sur Internet. Ces gens ne connaissent donc pas bien Internet et les ordinateurs. C'est pourquoi elles ne peuvent pas participer à toutes les activités où Internet joue un rôle important. Par exemple, ces personnes ne peuvent pas utiliser de nombreux services sur Internet.

Elles ont besoin d'offres simples et de programmes accessibles. Par exemple, elles ont besoin d'aides d'apprentissage simples pour savoir utiliser les appareils et les programmes numériques.

Le Pour-cent culturel Migros fait partie de Migros. Il soutient des projets sociaux. Avec cet **appel à projets**, il soutient des projets pour l'«**inclusion numérique**».

- «Appel à projets» signifie: nous vous invitons à nous proposer votre projet.
- «Inclusion numérique» signifie que tout le monde peut utiliser des appareils, des médias et des services numériques.

Les projets que nous recherchons

- Votre projet porte sur l'inclusion numérique.
- Votre projet développe ou améliore une offre, une idée ou une structure.
- Votre projet s'adresse aux adultes qui ont peu d'argent ou qui risquent de tomber dans la pauvreté.
- Votre groupe cible participe activement à votre projet et vous aide à le planifier.

Bon à savoir

- Nous donnons jusqu'à 50 000 francs par projet.
- Nous vous conseillons. Vous pouvez échanger des informations et créer un réseau.

Vous postulez en deux phases

1^{er} tour: idée de projet

Vous décrivez brièvement l'objectif de votre projet et ce que vous voulez faire. Vous décrivez également comment le groupe cible participe à votre projet et combien le projet coûte.

2^e tour: demande détaillée

Vous décrivez votre projet avec précision. Nous déciderons ensuite si nous soutenons votre projet.

Dates importantes

- 27 mai 2026: lancement de l'appel à projets.
- Jusqu'au 18 août 2026: vous envoyez votre idée de projet.
- D'ici mi-septembre 2026: nous déciderons quelles idées de projets seront sélectionnées.
- Jusqu'au 11 novembre 2026: les projets sélectionnés envoient une demande détaillée.
- D'ici début décembre 2026: nous décidons quels projets recevront de l'argent.
- 2027 et 2028: vous mettez en œuvre votre projet.

Contact

Avez-vous des questions?
Anna Frey se fera un plaisir de vous aider.
E-mail: anna.frey@mgb.ch

A. Critères de soutien

Les critères de soutien sont des conditions que votre projet ou votre organisation doit respecter.

Critères formels

Voici comment doit être votre organisation

- Votre organisation a une forme juridique d'utilité publique: elle est une association, une fondation ou une coopérative.
- Vous êtes une organisation d'État? Alors, il faut que vous collaboriez avec une organisation à but non lucratif. Ce n'est qu'à ce moment-là que vous pourrez déposer une demande.
- Votre organisation a-t-elle pour objectif de réaliser des profits? Dans ce cas, vous ne pouvez pas faire de demande. Mais vous pouvez travailler avec une organisation à but non lucratif.
- Votre organisation est située en Suisse et s'adresse à des personnes en Suisse.
- Votre organisation respecte les principes de «[bonne gouvernance](#)».

De l'argent pour votre projet

- Vous pouvez demander au maximum 50 000 francs au Pour-cent culturel Migros.
- Si vous le souhaitez: vous pouvez aussi demander de l'argent à d'autres organismes.
- Dans votre demande, vous mentionnez tous ceux qui vous donnent de l'argent.

Calendrier de votre projet

- Votre projet doit démarrer entre décembre 2026 et mars 2027.

- Le projet doit être terminé dans un délai de 18 à 24 mois. Durant cette période, vous devez faire tout ce que vous avez décrit dans votre demande.

Thème et groupe cible de votre projet

- Votre projet porte sur l'inclusion numérique.
- Le projet développe ou améliore une offre, une idée ou une structure.
- Votre projet s'adresse aux adultes qui ont peu d'argent ou qui risquent de tomber dans la pauvreté.
- Le groupe cible collabore activement.

Vous devez nous envoyer les documents suivants

1. 1^{er} tour: idée de projet

- Le formulaire avec votre idée de projet
- Les statuts de toutes les organisations qui participent à votre projet
- Si vous l'avez: un budget supplémentaire pour votre projet
- Si vous en avez un: le dernier rapport annuel avec les comptes annuels

2. 2^e tour: demande

- Le formulaire de demande
- Un budget précis pour votre projet, avec un plan qui explique comment vous voulez financer le projet
- Un plan pour faire participer le groupe cible à votre projet
- Informations sur l'équipe: quelles sont les personnes qui participent? Quelles sont les tâches et l'expérience de ces personnes?
- Si vous le souhaitez: une description supplémentaire de votre projet.

Critères de qualité et de contenu

Ces critères nous permettent d'évaluer la qualité de vos projets. Mais nous vérifions aussi que les projets ont lieu dans différentes régions et que les projets ont des idées différentes.

Groupes cibles de votre projet

- Votre projet s'adresse aux adultes qui ont peu d'argent ou qui risquent de tomber dans la pauvreté.
- Les groupes cibles apportent leur expérience et leur point de vue.

Objectifs de votre projet

Votre projet vise à améliorer l'accès au numérique ou à faciliter l'utilisation du numérique.

a. Améliorer l'accès

Vous développez des offres simples et flexibles, par exemple:

- Vous créez des espaces pour tester sans pression de performance.
- Vos offres correspondent aux besoins des groupes cibles, par exemple dans les horaires, le lieu et le contenu.

- Il y a moins d'obstacles, par exemple lié à l'argent, à la langue ou à la peur.
- Vous développez des offres mobiles ou vous apportez des prestations aux gens: par exemple à la campagne ou pour les personnes qui ne sont pas mobiles.

b. Faciliter l'utilisation

- Vous offrez également le soutien de personnes qui leur ressemblent: les gens du groupe cible s'entraident.
- Les personnes cibles doivent pouvoir utiliser Internet de manière autonome. Il existe par exemple des textes en langage simplifié, ou dans d'autres langues.
- Vous promouvez la sécurité sur Internet. Vous informez par exemple sur des sujets comme l'e-banking et la protection des données.

Votre projet a un impact

- Votre projet améliore l'inclusion numérique des adultes ayant peu d'argent ou risquant de tomber dans la pauvreté.
- Le groupe cible participe activement. Votre projet aidera le groupe cible aussi dans le futur.
- Vos mesures sont adaptées aux besoins du groupe cible.

Votre projet est facile à mettre en œuvre

- **Planification.** Vous avez des objectifs clairs. Vous planifiez vos étapes de manière réaliste.
- **Expérience.** Vous ou vos partenaires avez suffisamment d'expertise.
 - Vous savez planifier et mettre en œuvre des offres numériques pour les groupes cibles.
 - Vous réfléchissez aux problèmes et aux opportunités des personnes en situation de pauvreté. Vous les écoutez et apprenez de leurs expériences.
 - Vous savez comment faire participer les groupes cibles à votre projet.

➔ Vous consultez des organisations de personnes en situation de pauvreté? Nous trouvons cela très bien. Car elles connaissent les problèmes et les souhaits de vos personnes cibles.

Vos personnes cibles participent activement

Votre groupe cible participe au moins à une phase de votre projet:

- Phase 1: déterminer les offres nécessaires
- Phase 2: planification
- Phase 3: réalisation

Le groupe cible peut participer aux décisions ou au moins collaborer. Peut-être que les personnes cibles font le projet seules. Voir: [guide «Et si vous nous donniez la parole»](#) de la Plateforme nationale contre la pauvreté, page 10.

➔ **Il ne suffit pas que les personnes cibles vous informent ou vous conseillent.**

Vous partagez vos résultats

- Vous montrez comment d'autres organisations peuvent apprendre de votre projet ou reprendre des prestations.
- Vous avez un bon réseau. Vous avez de nombreux contacts et vous pouvez parler de vos expériences.

Critères d'exclusion

Ce que nous ne soutenons pas

- Votre organisation ou votre projet est idéologique, non démocratique ou raciste.
- Les particuliers
- Aide aux individus: vous souhaitez distribuer de l'argent à des particuliers.
- Organisations d'État qui ne collaborent pas avec une organisation à but non lucratif
- Nous ne payons pas pour les prestations des institutions publiques qui sont régies par la loi. Par exemple, l'aide sociale ou l'enseignement à l'école primaire.
- Vous cherchez uniquement à faire des bénéfices avec votre projet ou votre organisation.
- Projets ou organisations à l'étranger
- Vos objectifs sont importants pour votre organisation, mais pas pour toute la société.
- Votre projet est déjà terminé.
- Manifestations qui n'ont lieu qu'une seule fois
- Vous voulez de l'argent pour un appareil ou pour un local. Mais ces choses-là n'ont rien à voir avec votre projet.
- Coûts d'exploitation: nous ne payons pas les frais courants de votre organisation qui n'ont rien à voir avec un projet. Par exemple: les salaires ou les coûts de location dont vous n'avez pas besoin pour le projet.

B. Combien de demandes pouvez-vous envoyer?

- Vous ne pouvez postuler qu'une seule fois à l'appel à projets «Inclusion numérique».
- Un autre service du Pour-cent culturel Migros vous a versé de l'argent en 2026 pour votre projet? Alors vous ne pouvez pas faire de demande «Inclusion numérique».

C. Convention

Nous décidons de soutenir votre projet? Alors, nous établirons avec vous un accord avec des règles et des obligations.

Contact

Avez-vous des questions?
Anna Frey se fera un plaisir de vous aider.
E-mail: anna.frey@mgb.ch